



Le module « plateformes » de l'enquête Emploi 2022

Nathan Rémila

(Insee, division Emploi)



1 CADRE THÉORIQUE EUROSTAT

2 MISE EN ŒUVRE DANS L'EEC

3 RÉSULTATS (TRÈS) PROVISOIRES

01 CADRE THÉORIQUE EUROSTAT

UNE DES ORIENTATIONS POLITIQUES 2019-2024 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EST D'« AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME »

⇒ EUROSTAT MET EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL

—OBJECTIFS :

- ESTIMER LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES**
- DÉCRIRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE CES TRAVAILLEURS**

TRAVAIL DE PLATEFORME =

Un travail est une **activité** qui génère du **revenu**, cela exclut :

- Le covoiturage (blablacar) qui est un partage des coûts et non une rémunération
- La location d'un bien qui ne demande pas de travail : Airbnb avec service
- L'activité de vide grenier de particuliers : LeBonCoin pour se débarrasser

-APPLICATION POUR SMARTPHONE OU SITE INTERNET

+

Cela exclut :

- Le travail à distance / télétravail, y compris intégral

-MULTIPLICITÉ DE DEMANDEURS (CLIENTS)

+

Cela exclut :

- Le site de vente d'un commerçant

-MULTIPLICITÉ D'OFFREURS (TRAVAILLEURS)

IMPLICATIONS :

– HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CAS QUI ENTRENT DANS LA DÉFINITION : ON IDENTIFIE 12 TYPES D'ACTIVITÉS RÉALISABLES (TRANSPORT DE PERSONNES, SERVICES DE LIVRAISON, NETTOYAGE – BRICOLAGE, ENSEIGNEMENT, SERVICES DE TRADUCTION, ETC.)

– CERTAINES ASSEZ INATTENDUES A PRIORI COMME DOCTOLIB :

• PAS REPRÉSENTATIF DE L'IDÉE QU'ON SE FAIT DU TRAVAIL DE PLATEFORME

DES EFFETIFS POTENTIELLEMENT ÉLEVÉS EN FRANCE

02

MISE EN ŒUVRE DANS L'EEC

INTÉGRATION DANS LE QUESTIONNAIRE :

— EN LIEN AVEC EUROSTAT

— « PILOTE » EN 2022 ⇒ OBJECTIF EXPLORATOIRE,
QUESTIONNAIRE FOISONNANT

— CHAMP : PERSONNES DE 15 À 64 ANS

— COMPLEXE À METTRE EN ŒUVRE À PLUSIEURS TITRES :

- CONCEPT DIFFICILE À APPRÉHENDER

- TESTS RÉALISÉS EN NOVEMBRE 2020 [2ÈME CONFINEMENT]

IDENTIFICATION (1) :

–TEXTE INTRODUCTIF POUR DÉFINIR LE TRAVAIL DE PLATEFORMES

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les activités rémunérées qui sont réalisées par l'intermédiaire d'une plateforme Internet ou d'une application comme Uber, AirBnB ou LeBonCoin. Cela ne concerne pas le télétravail, l'utilisation de logiciels pour faire des visios ou l'utilisation d'un site Internet propre à l'entreprise

Les questions se rapportent aussi bien à un travail déjà décrit dans les questions précédentes qu'à un petit boulot ou à un travail occasionnel.

IDENTIFICATION (2) :

❖ MP1. Sur les 12 derniers mois, de ... à ..., avez-vous utilisé une plateforme Internet ou une application pour fournir l'un des services rémunérés suivants ?

Ni le covoiturage ni la location de sa voiture personnelle ne doivent être considérées dans la modalité 1.

1. Taxi ou transport de personnes, avec par exemple Uber ou Freenow
2. Livraison de repas ou d'autres biens, avec par exemple Deliveroo ou Stuart
3. Location d'un logement (chambre, maison, gîte, yourte, etc.), avec par exemple Airbnb ou Booking
4. Vente d'objets ou d'habits, avec par exemple Leboncoin, Vinted ou Etsy
5. Nettoyage ou bricolage, plomberie, travaux d'électricité ou équivalents, avec par exemple Helping ou Frizbiz
6. S'occuper d'enfants ou de personnes âgées (du babysitting ou faire les courses d'une personne âgée), avec par exemple Babysits ou Care
7. Services médicaux ou paramédicaux, avec par exemple Doctolib ou KelDoc
8. Donner des cours, avec par exemple Superprof ou Akodom
9. Services de traduction, avec par exemple Textmaster ou Translator Base
10. Services informatiques (programmation, web-design, graphisme, saisie ou traitement de données ou de texte), avec par exemple Codeur ou Malt
11. Assistance ou contrôle de contenu en ligne, avec par exemple Mturk ou Foulefactory
12. Création de contenu, par exemple des vidéos ou des articles, dans le but de gagner de l'argent, avec par exemple Scribeur ou Textbroker
13. D'autres services, par exemple des soins de beauté, de la location de voiture personnelle, de la garde d'animaux, de la comptabilité, etc.
14. Pas d'activité rémunérée réalisée par l'intermédiaire d'une plateforme

IDENTIFICATION (3) : ISOLER LES « NON TRAVAILLEURS »

Si loue son logement sur une plateforme: Si P_IDENTIFICATION = 3

[P_LOG_TRAV] [DPE01C]

❖ MP3. Concernant votre activité de location de logement, de ... à ..., avez-vous passé du temps pour, par exemple, nettoyer le logement, passer des annonces ou préparer le petit-déjeuner des hôtes ?

Si l'enquêté loue plusieurs logements, et qu'au moins 1 lui demande du travail il doit répondre oui.

1. Oui
2. Non

Si vend des objets sur une plateforme : Si P_IDENTIFICATION = 4

[P_VENTE] [DPE01D]

❖ MP4. Concernant votre activité de vente d'objets, de ... à ..., avez-vous acheté, fabriqué ou récupéré certains de ces objets dans le but de les vendre ?

1. Oui
2. Non

CARACTÉRISATION (1) : TEMPS DE TRAVAIL

❖ **MP21. En (MOISCOU-1), combien d'heures avez-vous travaillé par cette ou ces plateformes sur l'ensemble du mois ?**

Carte codes n°MP2 disponible.

Pour mémoire, les plateformes à considérer sont : (PLAT_LIST_BIS).

1. Moins d'une heure
2. De 1 à 9 heures
3. De 10 à 19 heures
4. De 20 à 29 heures
5. De 30 à 49 heures
6. De 50 à 79 heures
7. De 80 heures à 159 heures
8. 160 heures ou plus

travailleurs de plateforme « actifs »

CARACTÉRISATION (2) :

- PROPORTION DES REVENUS D'ACTIVITÉ QUI VIENNENT DES PLATEFORMES
- PROTECTION SOCIALE (CHÔMAGE, MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL)
- LIEN AVEC L'EMPLOI PRINCIPAL
- ATTRIBUTION DU TRAVAIL
- AUTONOMIE
- POSSIBILITÉ DE REFUSER UNE TÂCHE (DÉGRADATION DE NOTES ? DÉSACTIVATION ?)

03 RÉSULTATS (TRÈS) PROVISOIRES

1 – FAIBLE PROPORTION DE TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES

UNE PROPORTION DE TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES PARMIS LES 15-64 ANS INFÉRIEURE À 1 %

2 – FAUX POSITIFS / FAUX NÉGATIFS ? :

– FAUX POSITIFS : CLIENTS DE PLATEFORMES, UTILISATEURS DE SIMPLES LOGICIELS ⇒ REPÉRABLES EN PARTIE EN UTILISANT LE NOM DE PLATEFORME, LE NOMBRE DE PLATEFORMES UTILISÉES ETC.

– ⇒ *PEU DE CAS SUR LE CHAMP DE CEUX QUI ONT TRAVAILLÉ UNE HEURE OU PLUS AU COURS DU DERNIER MOIS*

– FAUX NÉGATIFS : PROPORTION DIFFICILE À ESTIMER PAR DÉFINITION

• LA QUASI-TOTALITÉ DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES INTERROGÉS NE DÉCLARENT PAS ÊTRE INSCRITS SUR DOCTOLIB

• UNE LARGE PART DES INDÉPENDANTS QUI DÉCLARENT DANS LE CORPS DE L'ENQUÊTE QUE 50 % DE LEUR CA DÉPEND D'UNE PLATEFORME NE SONT PAS IDENTIFIÉS COMME TELS DANS LE

3 – LE TRAVAIL DE PLATEFORME EST CONCENTRÉ SUR CERTAINES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS LES PLUS RÉPANDUES PARMIS LES TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES ACTIFS AU MOINS UNE HEURE AU COURS DU DERNIER MOIS SE HIÉRARCHISENT COMME SUIT :

- LA VENTE D’OBJETS OU D’HABITS,
 - LA LOCATION D’UN LOGEMENT,
 - LES SERVICES MÉDICAUX OU PARAMÉDICAUX,
 - LES SERVICES DE TAXI, DE TRANSPORT DE PERSONNES,
 - LA LIVRAISON DE REPAS OU D’AUTRES BIENS.
- LES AUTRES ACTIVITÉS PROPOSÉES NE SONT QUE TRÈS PEU CITÉES PARMIS LES RÉPONDANTS.

LES RÉSULTATS OBTENUS SUR LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022 MONTRENT QUE L'IDENTIFICATION DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME EST TRÈS IMPARFAITE

⇒ PLUSIEURS PISTES À EXPLORER D'ICI 2026, DANS LE CADRE EUROPÉEN

- **RÉDUCTION DU NOMBRE D'ACTIVITÉS SPONTANÉMENT PROPOSÉES**
- **CLARIFICATION DES QUESTIONS POUR DIFFÉRENCIER UTILISATION D'UNE PLATEFORME EN TANT QUE CLIENT ET TRAVAILLEUR**
- **AMÉLIORATION DES FORMULATIONS DE LA PHRASE ET DE LA QUESTION INTRODUCTIVE POUR MIEUX DÉFINIR LE TRAVAIL DE PLATEFORME (BLABLACAR, DOCTOLIB)**
- **CONFRONTATION DE NOS RÉSULTATS AVEC CEUX DES AUTRES PAYS EUROPÉENS : DES PROBLÈMES SIMILAIRES (FAUX POSITIFS, ETC.)**

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Nathan Rémila

nathan.remila@insee.fr